

Harmonie Expatriés

Frais médicaux

Les garanties Frais médicaux peuvent être gérées

- en complément des prestations de la Caisse des Français de l'Étranger,
- en complément d'une caisse de Sécurité sociale,
- au 1^{er} euro (ou en dollar américain), notamment pour les salariés étrangers d'entreprises françaises.

Deux formules disponibles

Santé Univers

Exprimée en pourcentage des frais réellement engagés ou en forfaits, elle ne fait pas référence au système français de Sécurité sociale. Elle est recommandée pour les pays où les coûts de santé sont élevés (USA, Canada, Hong-Kong, Suisse, Brésil, Israël...).

Santé Classic

Exprimée en pourcentage des tarifs Sécurité sociale française, cette formule est adaptée aux pays dans lesquels la médecine a un coût modéré (ceux d'Afrique par exemple) ou pour le personnel étranger vivant en France.

Au sein de chaque formule, l'entreprise choisit parmi 3 programmes

- **Essentiel** : couverture du gros risque, hospitalisation médicale, chirurgicale et accouchement.
- **Equilibre** : garanties du programme Essentiel avec en plus la couverture des frais médicaux et des cures thermales.
- **Majeur** : garanties du programme Equilibre avec en plus la couverture optique et dentaire.

Dans chaque programme, le niveau des garanties peut être choisi.

En fonction de vos besoins, des solutions sur-mesure peuvent également vous être proposées.



Santé Univers

ESSENTIEL

- ❑ **CHIRURGIE - HOSPITALISATION : 100 % des frais réels**
 - Chambre particulière en standard et forfait hospitalier inclus
 - Lit d'accompagnement pour enfant de moins de 12 ans
 - Hospitalisation psychiatrique limitée à 10 000 € par an et par bénéficiaire et 30 jours maximum
 - Inséminations artificielles/fécondations in vitro limitées à 1 000 € par acte avec un maximum de 3 actes pendant la durée du contrat
- ❑ **ACCOUCHEMENT : de 60 à 100 % des frais réels (au choix par multiple de 10 %)**
 - Limité à 6 000 € (12 000 € aux USA et Canada)
 - Diagnostic des anomalies chromosomiques pris en charge dans le forfait.

ÉQUILIBRE

- ❑ **FRAIS MÉDICAUX* : de 60 à 100 % des frais réels (au choix par multiple de 2 %)**
Consultations, visites, analyses, radios, examens médicaux, pharmacie, prothèses médicales, 1 bilan médical tous les 5 ans, vaccins et produits préventifs
 - Bilan de santé limité à 500 € par bénéficiaire une fois tous les 5 ans
 - Soins psychiatriques limités à 1000 € par an et par bénéficiaire
 - Ostéodensitométrie pour les bénéficiaires de plus de 50 ans pris en charge
 - Dépistage du cancer (colo-rectal, sein, testicule) pris en charge
 - Acupuncture, ostéopathie, chiropractie, homéopathie : dans la limite de 40 € par séance et 6 séances par an et par bénéficiaire
- ❑ **CURES THERMALES* : de 300 € à 500 € par cure (au choix par multiple de 10 €)**
dans la limite de 230 € par an et par bénéficiaire pour le transport et l'hébergement
 - Cure thermale prescrite médicalement dans la limite de une par an et par bénéficiaire

MAJEUR

- ❑ **CONSULTATIONS ET SOINS DENTAIRES : de 60 à 100 % des frais réels (au choix par multiple de 10%)**
 - Maximum : 3 000 € par an et par bénéficiaire
- ❑ **PROTHÈSES DENTAIRES, IMPLANTS, PARODONTOLOGIE ET ORTHODONTIE (moins de 18 ans)****
 - de 150 € à 750 € par dent (au choix par multiple de 25 €)
 - de 270 € à 1350 € par semestre d'orthodontie (au choix par multiple de 45 €)
 - Maximum en prothèses dentaires : 4 100 € par an et par bénéficiaire
 - Maximum en orthodontie : 6 semestres par bénéficiaire
- ❑ **OPTIQUE (verres, montures, lentilles y compris lentilles jetables, et traitement chirurgical de la myopie) : de 150 € à 700 € par an par bénéficiaire (au choix par multiple de 50 €)**

* Le même multiple doit être utilisé pour les frais médicaux et les cures thermales

** Le même multiple doit être utilisé pour les prothèses dentaires et l'orthodontie

EXEMPLE DE COUVERTURE POSSIBLE EN FORMULE MAJEUR

CHIRURGIE - HOSPITALISATION - ACCOUCHEMENT	100 % des frais réels
FRAIS MÉDICAUX	100 % des frais réels avec 500 € par cure
CONSULTATIONS ET SOINS DENTAIRES	90 % des frais réels
PROTHÈSES DENTAIRES, IMPLANTS	600 € par dent
ORTHODONTIE	1 080 € par semestre
OPTIQUE	300 € par an et par bénéficiaire

Santé Classic

ESSENTIEL

- ☑ **CHIRURGIE - HOSPITALISATION : À l'étranger, 100 % des frais réels - En France, de 100 % à 500 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale (au choix par multiple de 100 %)**
 - Chambre particulière à partir de 40 €*
 - Forfait hospitalier inclus
 - Lit d'accompagnement pour enfant de moins de 12 ans
 - Hospitalisation psychiatrique limitée à 7 000 € pour la durée du contrat et par bénéficiaire et 30 jours maximum (4 000 € pour les options à 100 ou 200 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale)
 - Accouchement limité entre 2 250 € et 4 500 € *
 - Inséminations artificielles/fécondations in vitro limitées à 1000 € par acte avec un maximum de 2 actes pendant la durée du contrat (garantie accordée pour les options à partir de 300 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale).

ÉQUILIBRE

- ☑ **FRAIS MÉDICAUX** : de 100 à 500 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale (au choix par multiple de 100 %)**
Consultations, visites, analyses, radios, examens médicaux, pharmacie, prothèses médicales, 1 bilan médical tous les 5 ans, vaccins et produits préventifs
 - Bilan de santé limité à 500 € par bénéficiaire une fois tous les 5 ans
 - Soins psychiatriques limités à 1000 € par an et par bénéficiaire
 - Plafond variant entre 1 000 € et 1 500 € pour les prothèses médicales (sauf option à 100 %)
- ☑ **CURES THERMALES : 230 € par cure**
 - Cure thermale prescrite médicalement dans la limite de une par an et par bénéficiaire

MAJEUR

- ☑ **DENTAIRE** : de 100 à 500 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale (au choix par multiple de 100 %)*****
Consultations, soins et prothèses dentaires, orthodontie
 - Soins dentaires limités entre 2 200 € et 2 750 € **** par an et par bénéficiaire
 - Prothèses dentaires (y compris les implants) remboursées dans la limite de 4 dents par an et par bénéficiaire
 - Orthodontie des enfants de moins de 16 ans avec un maximum de 6 semestres par bénéficiaire
- ☑ **OPTIQUE : de 100 € à 500 € par an et par bénéficiaire (au choix par multiple de 100 €) ******
 - Verres, montures, lentilles, opération de la myopie
 - Lentilles (jetables incluses) limitées entre 75 € et 250 € ****

* Les plafonds de remboursement dépendent du pourcentage de remboursement qui aura été retenu pour l'hospitalisation en France. Ils figureront dans le projet remis à l'entreprise.
** Le montant du remboursement des frais médicaux ne peut être supérieur à celui qui aura été retenu pour l'hospitalisation en France et le montant du remboursement du dentaire ne peut être supérieur à celui qui aura été retenu pour les frais médicaux.
*** Le même multiple doit être utilisé pour le dentaire et l'optique.
**** Les limites indiquées dépendent du montant de remboursements retenu en dentaire et optique. Elles figureront dans le projet remis à l'entreprise.

EXEMPLE DE COUVERTURE POSSIBLE EN FORMULE MAJEUR

CHIRURGIE - HOSPITALISATION - ACCOUCHEMENT	A l'étranger : 100 % des frais réels En France : 400 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale
FRAIS MÉDICAUX	300 % du TC avec 230 € par cure
DENTAIRE	300 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale
OPTIQUE	300 € par an et par bénéficiaire dont 175 € pour les lentilles

Service d'écoute et soutien psychologique

75%* des cadres se déclarent soumis au stress dans le cadre du travail et 68% d'entre eux en ont des symptômes physiques ou psychiques. Les périodes d'expatriation multiplient les situations nouvelles, exacerbant l'exposition au stress. Afin d'aider le salarié expatrié à surmonter ces difficultés, Harmonie Expatriés propose avec Psya - spécialiste de l'assistance psychologique par téléphone et Internet - un service d'écoute et de soutien psychologique inclus dans les garanties Frais médicaux.

L'écoute psychologique

Le service d'écoute psychologique, accessible 7j/7, 24h/24, a pour objectif de :

- permettre au salarié de se « libérer », dans un premier temps par la parole, des angoisses et traumatismes,
- lui garantir un soutien psychologique à tout moment lors d'un événement inhabituel,
- renforcer ses capacités pour une meilleure gestion de tous les facteurs de stress.

Il consiste en une ou plusieurs médiation(s) téléphonique(s) : appel(s) téléphonique(s) d'une durée moyenne de 30 minutes, entrant ou sortant, traité par les écoutants de Psya (en anglais sur rendez-vous, sous 24 heures).

L'assistance d'un consultant expert

Durant l'expatriation, les consultants experts Psya peuvent aider le salarié à affronter un événement professionnel générant un fort stress. Ce service consiste en une aide personnalisée et professionnelle pour faire face à un moment difficile (gestion de conflits, prise de parole en réunion...), ou à une situation extrême (violence, harcèlement moral...) dans un contexte inconnu et une culture différente.

Cette assistance peut être réalisée en langue anglaise.

Accompagnement psychologique au retour

Le retour dans le pays d'origine entraîne souvent un changement de vie ayant des conséquences sur l'environnement familial, social et professionnel. C'est pourquoi, à leur retour, le salarié et les membres de sa famille continuent de bénéficier de la prestation d'écoute psychologique durant 6 mois.

* étude réalisée à l'initiative de la CFE-CGC

SOCIÉTÉ PSYA, Sarl immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 414 510 024, située 69, rue Lafayette, 75009 Paris, FRANCE

APRIL Mobilité a conçu les garanties santé Harmonie Expatriés au profit d'Harmonie Mutualité.
Les assureurs, porteurs du risque, figurent sur le certificat d'adhésion signé par l'entreprise.



HARMONIE MUTUALITÉ

siège social : 143 rue Blomet, 75015 Paris. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au registre national des mutuelles sous le n° 500 751 789



APRIL MOBILITÉ UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

110, avenue de la République CS 51108 75127 Paris Cedex 11 FRANCE
Tél +33(0)1 73 04 64 44 Fax +33(0)1 73 02 93 90

E-mail collectif@aprilmobilité.com Internet www.aprilmobilité.com
S.A. au capital de 200 000 5 - RCS Paris 309 707 727 - Intermédiaire en assurances
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.oriass.fr)

Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09